



Sogemi Immobilier
Madame Sandra Inorreta

Avenue Louise, 176 bte3
1050 Bruxelles



Date : 20/10/2010
Référence du courrier : SSc/10/U03/210
Contact : Sophie Schmitz
081/62.03.11
schmitz@cra.wallonie.be

RAPPORT D'ANALYSE n°RA/10/MY/128-001
N°lot échantillons CRA-W : 10/0820/MY

Prélèvement :

Date de réception : 18/10/2010

Echantillonneur : -

Etat des échantillons à la réception : OK

Date de fin d'analyse : 18/10/2010

Opérateur(s) : B. Campanella, S. Schmitz

Résultats :

N° éch CRAW	N° éch Client (+ dispatching)	Matériel	Cible	Fiche + Matrice (AFSCA)	Résultat	Technique et Méthode
10/0820/MY-001	-	érable	-	-	voir ci-dessous	observations de terrain

* = méthode accréditée

ST= sous-traitance

Interprétation:

Nous avons procédé le 18 octobre 2010 en présence de Madame Ann Pelgrims à l'examen phytosanitaire de l'érable situé face à l'immeuble de l'Avenue de l'Orée 22-24 à Bruxelles.

Cet arbre présente une couronne déséquilibrée (fig. 1) en raison de sa proximité avec l'immeuble. Elle s'explique à la fois par la tendance naturelle des branches à se diriger vers la lumière et par les interventions de taille antérieures visant à éviter les contacts avec la façade de l'immeuble. Cette situation ne nuit toutefois pas à sa stabilité.

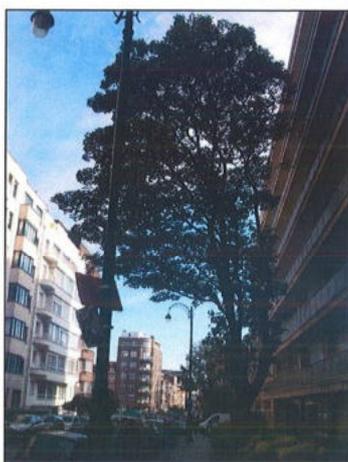


Fig. 1 Couronne déséquilibrée



Cet érable ne présente par ailleurs pas de bois mort au niveau de la couronne ni aucun défaut qui pourrait faire craindre le bris de branches de dimension importante en cas de tempête. Les observations réalisées au pied de l'arbre et ayant pour but de mettre en évidence une éventuelle pourriture de la base du tronc se sont également révélées satisfaisantes. Seule la présence d'une légère attaque de cochenille a été constatée au niveau de la partie aérienne (fig. 2). Cette attaque limitée ne nuit en rien à la vitalité de l'arbre et aucune intervention n'est à envisager.



Fig. 2 Présence de cochenille

Conseils

Nous vous recommandons de procéder à l'élimination des rejets insérés dans la partie basse du tronc (fig. 3) afin d'éviter le développement d'une végétation trop importante qui pourrait entraîner une forte perte de luminosité dans les appartements situés à cette hauteur. Ces rejets sont essentiellement dus aux tailles précédentes. Il s'agit donc d'un travail d'entretien après ces tailles.



Fig. 3 Rejets à éliminer



Nous vous incitons également la plus grande vigilance si - comme évoqué par Madame Pelgrims - des travaux devaient être réalisés au niveau des canalisations longeant l'immeuble. Des tranchées réalisées dans ce contexte pourraient en effet priver l'érable d'une partie importante de son système racinaire fin et nuire ainsi gravement à ses capacités d'alimentation. Afin d'éviter le dépérissement qui pourrait s'en suivre, il est recommandé en cas de travaux de préserver au minimum l'espace enherbé de toute intervention au niveau du sous-sol.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Remarques et commentaires

- Devenir des échantillons : le matériel végétal est conservé environ 1 mois après rédaction du rapport (en vue d'une nouvelle analyse, si nécessaire) avant d'être détruit. Le stockage est effectué à 4°C.
- Les plaintes ou demandes de compléments d'informations peuvent être adressées par téléphone ou par écrit au *Responsable de laboratoire*. Une copie du certificat d'accréditation et de son annexe technique peut être obtenue sur demande auprès du *Responsable de laboratoire*.
- Les résultats d'essai repris dans ce rapport ne concernent que les objets d'essais susmentionnés.
- Sans signature du *Responsable de laboratoire*, ce rapport est considéré comme provisoire
- Ce rapport ne constitue en aucun cas l'approbation du produit analysé. En outre, il ne peut être partiellement reproduit sans l'autorisation préalable du laboratoire.

Responsable du laboratoire:  Date : 28/10/2010



REGION WALLONNE - CRA-W
Centre wallon de Recherches agronomiques
Biologie des nuisibles et biovigilanceU3
Rue de Liroux, 4
B-5030 Gembloux
Tel : +32(0)81/62.03.33 Fax : +32(0)81/62.03.49
scienceduvivant@cra.wallonie.be
<http://cra.wallonie.be>
TVA : BE 0262.172.984
Banque: 091-0129280-08
IBAN N° BE 63091012928008
Code BIC : GKCCBEBB

Facture N° 03/201000086

SOGEMI IMMOBILIER

MADAME SANDRA INORRETA
AVENUE LOUISE 176 BOITE 3
1050 BRUXELLES

Date 29/10/2010

Exercice Comptable: 2010

Article: 706100 ANALYSES ET EXPERTISES
RP00000000 Recettes Propres

Votre référence: RA/10/MY/128-001

BE.434 573 460

Communication structurée: 003100008650

Quantités	Désignation	Prix Unitaire	Rist	Prix Htva	Taux TVA	Prix Total
1,00	Forfait	150,00€	0%	150,00€	0	150,00€
1,00	Déplacement (86 km)	25,80€	0%	25,80€	0	25,80€
Le CRA-W n'est pas assujetti à la TVA pour les analyses effectuées par le Département.				Total Htva		175,80€
				TVA : 0%		0,00€
				TOTAL TVAC		175,80€

Certifié sincère et véritable à la somme de 175,80 Euros à verser au compte : 091-0129280-08

Prière de mentionner la communication structurée lors du paiement: 003100008650

Toutes nos factures sont payables à 30 jours date facture.

Commentaire :

Pour la Direction Générale

p.o. Ag